

## REGLEMENT VTT HIVERNAL 59/62 (SAISON 2022-2023)

Ce règlement est basé sur le règlement national de cyclo pour le vtt hivernal consultable sur le site national (<http://www.ufolep-cyclisme.org/>) ou sur le site régional (<http://www.cyclismeufolep5962.fr/>)

### **I) Calendrier :**

Le calendrier hivernal VTT a été validé lors de la réunion de la commission qui s'est déroulée le 02 septembre dernier.

Suite à la présence de quelques doublettes, il a été décidé de prioriser une des 2 épreuves avec, comme critère l'ancienneté et le positionnement de l'épreuve à la même période.

Cette priorité se traduit par la prise en compte de l'épreuve au challenge de régularité qui permet l'attribution des dossards la saison suivante. L'autre épreuve ne sera donc pas prise en compte pour celui-ci.

### **II) Le matériel et règles générales :**

Extrait du règlement national VTT :

#### **1) Le Matériels**

- Vélo Tout Terrain = cycle muni d'un guidon plat ou demi relevé et dont les embouts saillants sont bouchés.
- Largeur du guidon : 65 cm au minimum.
- Roues de 26 pouces à 29 pouces
- Pneus de 1,75 pouce au minimum
- Tout VTT (à l'exception des vélos de type cyclo-cross en compétition) en état, est accepté sous réserve du respect des normes de sécurité notamment :
  - extrémités du guidon bouchées
  - les guidons pourront avoir seulement en extrémités des Bar end. Les « cornes de vache » entièrement recourbées sont interdites. - protection des parties saillantes
  - extrémités de câbles protégées.

Pour plus amples informations, consulter le site de l'UCI.

- Toute assistance au pédalage, électrique ou motorisée, est interdite en compétition.



## 2) Règles générales

- Le Directeur de course interdira le départ si le matériel n'est pas conforme à la réglementation ou si le VTT présente un danger pour « son pilote » ou pour les tiers.

En cas d'utilisation de matériel prohibé en cours d'épreuve, le vététiste sera mis hors course ou disqualifié. La décision des commissaires est sans appel.

- Sont interdits les oreillettes et tout matériel permettant de communiquer entre pilotes, dirigeants et/ou toute autre personne. Sont également interdites les caméras, quel que soit le point d'ancrage.
- Ravitaillement (bidon) est autorisé tout au long du parcours sauf pour les écoles de vélo (11/12 ans et avant). Tout déchet ou bidon devront être ramassé par un accompagnant.
- Rappel : L'Ufolep, à tous ses niveaux, y veillera également en sanctionnant les cyclistes qui, voulant imiter certains professionnels, adoptent des positions sur le vélo qui mettent en jeu leur sécurité et celle des autres pratiquants.

Tout jet d'objet (papier, bidon ...) sera sanctionné de la façon suivante :

a) Epreuve d'une journée - Déclassement

b) de 10 places.

c) Championnats (Départementaux – Régionaux – Nationaux) Déclassement de 10 places.

N'oublions pas que nous sommes à l'Ufolep et que les bénévoles sont présents pour la bonne organisation de l'épreuve, et en particulier pour assurer la sécurité des coureurs. Ils ne sont pas chargés de ramasser les débris dispersés par les coureurs.

En conséquence, aucun organisateur ne sera dans l'obligation de prévoir des « zones pour jet d'objets ».

Sont également interdites « les poussettes » sollicitées ou non, y compris celles qui sont le fait de coureurs de la même équipe.

## III) Organisation :

- 1) Les épreuves de VTT seront exclusivement réservées aux licenciés UFOLEP pour toutes les catégories.
- 2) Pour l'organisation de 4 épreuves (VTT, cyclo-cross jeunes et seniors), les heures de départ suivantes sont conseillées :

12h30 : Cyclo-cross écoles de vélo

13h00 : Cyclo-cross jeunes (13/14 ans et 15/16 ans), VTT 15/16 ans et féminines

14h00 : Cyclo-cross seniors

15h15 : VTT

A partir du 1er Janvier, les 15/16 ans VTT participent à l'épreuve adultes

- 3) Rappel : Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, les jeunes 9/10 ans et moins de 8 ans peuvent courir à condition que ce jour férié ne précède pas ou ne suive pas un autre jour de course
- 4) Pour les seniors, l'appel doit se faire par catégorie d'âge. Au cas où le coureur appelé n'est pas présent sur la ligne d'appel, il ne pourra se placer à sa place initialement prévue et se retrouvera derrière sa catégorie. Afin d'éviter les départs volés, le départ se fait au sifflet juste derrière le peloton. Il est recommandé une ligne de départ correspondant à 8 coureurs par ligne. Il est demandé également une ligne d'appel située 25 m en amont.



5) Comme l'an dernier, la commission a décidé d'attribuer un dossard, une plaque de guidon permanent pour les catégories (Adultes et jeunes). L'attribution reste identique à la saison dernière (attribution des numéros aux 20 premiers du challenge et ayant participé à 8 épreuves minimum, dans la mesure où la licence et le carton soient régularisés avant le 16 octobre 2022) puis attribution chronologique au fur et à mesure des participations.

Lors du retrait de ces identifiants, une somme de 2 euros sera demandée pour la plaque et le dossard.

Rappel : Pour pouvoir participer aux VTT, il faudra obligatoirement avoir un transpondeur à la cheville. Il est obligatoire de s'engager d'avance pour l'organisation (remise des récompenses etc...). **Les plaques fournies ne devront pas être modifiées**

6) En fonction du nombre d'engagés, un maximum de 3 commissaires de course sont nécessaires + 1 personne du club organisateur pour la gestion des paiements.

7) Les engagements se feront sur le site de la commission nationale uniquement. Un système informatique est mis en place qui facilite la tâche des commissaires. Pour cela, il est demandé aux organisateurs de :

- Fournir une table couverte pour protéger l'ordinateur portable des intempéries ainsi que 3 chaises pour les officiels.
- Fournir une source électrique à proximité de cette table.

#### **IV) Les circuits :**

##### **TYPE :**

Le parcours sera tracé sur terrain accidenté, jalonné si possible d'obstacles naturels ne présentant pas de danger pour les concurrents.

Le parcours devra comporter une partie de route goudronnée (ou assimilable), une partie cyclable sur terrains divers et quelques zones à parcourir en portant le vélo (longueur maximum de chacune : 80 m).

Il est souhaitable que le tracé ait, sur toute sa longueur, une largeur minimum de 3 mètres pour faciliter au maximum le dépassement des concurrents entre eux.

Le tracé du parcours sera indiqué aux concurrents d'une façon claire et sans équivoque possible. Il sera balisé entièrement. Le balisage doit être constitué de rubalise de couleur voyante et de piquets flexibles.

##### **DANGERS :**

Le tracé ne doit pas comporter de descente d'escalier, de franchissement de voie ferrée et de zones où la circulation de véhicules ne peut être neutralisée.

Par mesure de sécurité, les cordes, chaînes et pieux rigides sont interdits.

Il est indispensable de mettre des protections devant les arbres, poteaux, piquets, murs ....

##### **DEPART :**

Le départ pourra être donné soit sur route, soit dans une prairie. Il est impératif que l'aire de départ soit suffisamment large.

Il est indispensable que le premier passage étroit soit suffisamment éloigné et que le parcours se rétrécisse progressivement jusqu'au niveau de cet obstacle.

##### **ARRIVEE :**

La ligne d'arrivée sera placée sur une aire suffisamment dégagée, en ligne droite. Départ et arrivée peuvent se situer en dehors du circuit.

Les arches gonflables enjambant le circuit ne sont pas autorisées.



### **ZONE DE CHANGEMENT DE MATERIEL :**

C'est la partie du parcours où les coureurs peuvent réparer leur vélo. **Le changement de vélo est interdit pour les épreuves de VTT**

Elle doit être rectiligne et ne pas comporter d'obstacles. Entrée et sortie de la zone de changement de matériel doivent être différentes.

La zone doit être installée sur une partie du parcours où l'allure est modérée.

Un poste double où les sportifs passent au même endroit durant le même tour peut être mis en place.

Cette zone n'est accessible qu'aux sportifs en course et aux officiels. Elle pourra également être accessible à un minimum d'accompagnateur en fonction de son espace définie par la commission technique régionale.

Le changement de matériel, y compris de roue, est interdit entre concurrents.

### **V) Durée des épreuves:**

Adultes Masculins à partir de 17/19 ans et pour les 15/16 ans à partir du 1 janvier : **50 minutes**

Après 25 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

Féminines à partir de 17 ans : **50 minutes**

15/16 ans jusqu'au 31 décembre: **30 minutes** : Après 15 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

13/14 ans : **20 min** : Après 10 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

Ecoles de vélo :

- 8 ans et moins: **5 min**

- 9-10 ans: **8min**

- 11-12 ans : **12 min**

### **VI) Catégories :**

*Nota : Les catégories VTT ne sont uniquement que des catégories d'âges.*

**Championnats** (national, régional, départemental) : **catégories d'âges.**

#### **MASCULINS :**

- Jeunes de 11 et 12 ans
- Jeunes de 13 et 14 ans
- Jeunes de 15 et 16 ans
- Adultes de 17 à 19 ans
- Adultes de 20 à 29 ans
- Adultes de 30 à 39 ans
- Adultes de 40 à 49 ans
- Adultes de 50 à 59 ans
- Adultes 60 ans et plus

#### **FEMININES :**

- Jeunes de 11 et 12 ans
- Jeunes de 13 et 14 ans
- Jeunes de 15 et 16 ans
- Adultes de 17 à 29 ans
- Adultes de 30 à 39 ans
- Adultes de 40 à 49 ans
- Adultes 50 ans et plus



## CATEGORIE « TANDEMS »

« Hommes », chaque pilote devant être âgé de 17 ans\*

« Mixtes », chaque pilote devant être âgé(e) de 17 ans\*

\*Aucun surclassement d'âge n'est autorisé dans cette catégorie.

Tout coureur doublement affilié doit être en concordance avec le règlement national vtt paragraphe A-3 et A-4 disponible sur le site régional et national.

## VII) Challenge VTT :

### *Challenge individuel féminines et adultes (même épreuve) :*

- Epreuves féminines - juniors – seniors – vétérans. Tous les concurrents terminant l'épreuve marquent au moins un point.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Points	60	55	51	48	46	44	42	40	38	36	34	32	30	28	26	24	23	22	21

- Epreuves cadets le vainqueur inscrit 15 points. Tous les concurrents terminant l'épreuve marquent au moins un point. Pour les jeunes, les épreuves se feront en même temps que l'école de vélo et l'épreuve minime
- Cyclo-cross (classement et challenge commun)

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Points	15	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1	1	1	1

***Afin de récompenser les coureurs organisateurs ne pouvant participer à leur épreuve, un quota de points leur sera attribué.***

### Remarques :

- Seuls les coureurs UFOLEP des clubs du Nord et du Pas de Calais participent au challenge UFOLEP et sont récompensés en fin de saison.
- Les compétitions VTT ne faisant pas parties du calendrier de début de saison ne feront pas parties du challenge, sauf s'ils prennent une date libre.

## VIII) Championnats départementaux :

- 1) Le championnat départemental Nord se déroulera lieu et date à définir
  - 2) Le championnat départemental Pas de Calais aura lieu à Olhain date à définir
  - 3) Les licences et cartes « compétiteur VTT » doivent être homologuées depuis au moins 8 jours.
  - 4) Pour concourir pour le titre de champion départemental NORD et PAS DE CALAIS, **un quota de 6 compétitions régionales terminées sera demandé.**
  - 5) Les inscriptions devront être **effectuées en ligne avant chaque épreuve**, il n'y aura pas d'engagement sur place.
- \*Pour les tandems, le quota devra être effectué avec le même équipage ainsi que le départemental et le régional

*Une dérogation selon les critères du national pourra être accordée, si demandée et reçue avant l'épreuve (à titre exceptionnel)*

### **VIII) Championnat régional :**

- 1) Le championnat régional se déroulera au mois d'avril
- 2) Les licences et cartes « Compétiteur VTT » doivent être homologuées depuis au moins 8 jours avant la première phase qualificative départementale.
- 3) Pour concourir pour le titre de champion régional, un quota de **6 compétitions régionales terminées + le championnat départemental sera demandé.**  
\*Pour les tandems : le quota devra être effectué avec le même équipage ainsi que le départemental et le régional
- 4) Les inscriptions devront être **effectuées en ligne avant chaque épreuve**, il n'y aura pas d'engagement sur place.  
*Une dérogation selon les critères du national pourra être accordée, si demandée et reçue avant l'épreuve (à titre exceptionnel)*

### **X) Championnat national :**

- 1) Le championnat national se déroulera à Olhain (62)
- 2) *Pour pouvoir prétendre être sélectionné au championnat national il faudra :*
  - *Avoir participé au championnat départemental et régional*
  - *Être volontaire*
  - *Se faire connaître auprès de Patrick CROMMELINCK pour le nord et Dany FARDOUX pour le pas de calais*
- 3) Les licences et cartes « Compétiteur VTT » doivent être homologuées depuis au moins 8 jours avant la première phase qualificative départementale.
- 4) *Les critères de sélection sont les suivants :*
  - L'adhésion à l'esprit UFOLEP et le comportement du licencié lors de la saison
  - Les résultats sportifs (départemental, régional, challenge)
  - L'assiduité (nombre de compétitions effectuées jusqu'au régional)
  - La fidélité des compétiteurs aux nationaux précédents

### **XI) Commission technique de VTT :**

***Dany Fardoux (réfèrent technique et responsable CSD 62)***

***Eric Wach (Classification des coureurs, cartons VTT 62)***

***Antoine Plouchard (Technicien 59)***

***Patrick Crommelinck (responsable CSD59)***

***Patricia Crommelinck (Cartes VTT59)***

